

Limites des différents
quartiers.

V. Et qu'il soit statué, que les dits quartiers de la dite cité de Montréal seront divisés, bornés et limités comme suit, savoir :

Quartier est.

Le *quartier est* de la dite cité, au sud-est, par cette partie du fleuve Saint Laurent vis-à-vis de la rue Laeroix, et s'étendant depuis icelle jusqu'à l'extrémité de la ruelle Walker, au sud-ouest, par le milieu de la ruelle Walker et de la rue Saint Gabriel, jusqu'à la rue Craig ; au nord-ouest, par le milieu de la rue Craig d'puis la rue Saint Gabriel susdite jusqu'à la rue Sanguinet, et en continuant la rue Sanguinet en descendant jusqu'à ce qu'elle rencontre la rue Saint Louis ; de là, le long du milieu de la dite rue Saint Louis, jusqu'où la dite rue Saint Louis rencontre la rue Laeroix susdite ; enfin, au nord-est, par le centre de la dite rue Laeroix, depuis la rue Saint Louis susdite, jusqu'au fleuve, ou point de départ.

Quartier du centre.

Le *quartier du centre* de la dite cité continuera à être et sera divisé, borné et limité comme suit, c'est-à-savoir : au sud-est, par cette partie du fleuve Saint Laurent vis-à-vis de la ruelle Walker, et s'étendant depuis le milieu d'icelle jusqu'au milieu de l'extrémité de la rue Callières ; au sud-ouest, par le milieu de la dite rue Callières, et traversant l'intervalle entre la dite rue Callières et la rue Saint François Xavier, par le milieu de la dite rue Saint François Xavier, jusqu'à la rue Craig ; au nord-ouest, par le milieu de la rue Craig jusqu'à la rue Saint Gabriel ; et enfin, au nord-est, par le milieu des dites rues Saint Gabriel et ruelle Walker, jusqu'au fleuve, ou point de départ.

Quartier ouest

Le *quartier ouest* de la dite cité continuera à être et sera divisé, borné et limité comme suit, savoir : au sud-est, par cette partie du fleuve Saint Laurent, vis-à-vis du milieu de l'extrémité de la rue Callières, et s'étendant depuis icelui jusqu'au milieu de l'extrémité de la rue McGill ; au sud-ouest, par une ligne passant par le milieu de la rue McGill et par la place des Commissaires, jusqu'à la rue Craig ; au nord-ouest, par le milieu de la rue Craig, jusqu'à la rue Saint François Xavier ; et enfin, au nord-est, par le milieu des rues Saint François Xavier et Callières, jusqu'au fleuve, ou point de départ.

Le q
au nor
fleuve
centre
de la r
là, le
le sud-
au poi

Le q
au nor
place d
au nor
Alexan
au cent
nord-ou
rue des
de la ru
brooke
Sherbro
sud-oue
longatic
de là, le
s'étendr
dite ligu
rue Sain
rue Sain
centre d

Le qu
du côté
mençant
tinuant
est du c
Sainte C
de la rue
Ville ; c
Conseill
le côté s
qu'à la r
de la rue
cité ; de
qu'elle r